

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 2 avril 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Luc Papillon, directeur général  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au Cabinet du Maire  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

#### **CE-2014-419-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2014-420-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2014-421-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 MARS 2014**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 26 mars 2014, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

---

#### **CE-2014-422-REC CONTRIBUTION DE LA VILLE DE TERREBONNE / CAMPAGNE DE FINANCEMENT / FONDATION DU CSSS DU SUD DE LANAUDIÈRE / HÔPITAL PIERRE-LE GARDEUR**

ATTENDU la demande de contribution de la Fondation du CSSS du sud de Lanaudière à la Ville de Terrebonne pour sa campagne de financement 2013-2017 qui vise à amasser 8 M\$;

ATTENDU les nombreux points de service du CSSS du Sud de Lanaudière sur le territoire de Terrebonne;

ATTENDU la contribution de 500 000\$ de la Ville de Terrebonne à la campagne de financement 2006-2010 de ladite Fondation;

ATTENDU QUE le succès de la Campagne de financement 2006-2010 de ladite fondation a permis, entre autres, la construction de la Maison de soins palliatifs Adhémar-Dion (sur un terrain donné par la Ville de Terrebonne) et du Pavillon Desrosiers-Langlois sur le territoire de Terrebonne;

ATTENDU QUE le succès de cette campagne de financement permettra de concrétiser des projets qui répondent aux besoins de la population de

Terrebonne et du sud de Lanaudière tels que l'agrandissement et l'aménagement de la deuxième phase du Centre de soins et de services en oncologie, l'acquisition d'un appareil d'imagerie médicale Tep Scan, l'aménagement d'un centre ambulatoire gériatrique et l'offre d'activités et de logements supervisés pour les personnes souffrant de troubles en santé mentale ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil que la Ville de Terrebonne contribue pour un montant annuel de 100 000\$, et ce, pendant cinq (5) ans, à la campagne de financement 2013-2017 de la Fondation du CSSS du sud de Lanaudière-hôpital Pierre-Le Gardeur.

---

**CE-2014-423-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission des sports, loisirs et plein air du 18 février 2014.

---

**CE-2014-424-REC MAJORATION / AIDE FINANCIÈRE / SOUTIEN AUX OPÉRATIONS DES ORGANISMES DU GROUPE B**

ATTENDU QUE le programme d'aide financière pour le soutien aux organismes du groupe B existe depuis 2005;

ATTENDU QUE depuis sa création, ce programme d'aide financière n'a jamais été indexé;

ATTENDU QUE les organismes du groupe B sont des organismes sans but lucratif de sports, de loisirs et de culture et dont les activités sont destinées aux jeunes et à la famille;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière pour le soutien aux opérations consiste actuellement en une subvention annuelle pouvant représenter un versement par participant de moins de 18 ans de 10\$, 7\$ ou 5\$, selon le pointage obtenu lors de l'analyse de leur dossier;

ATTENDU QU'il y a lieu d'indexer le programme d'aide financière pour le soutien aux opérations des organismes en raison de l'augmentation du coût de la vie depuis 2005;

ATTENDU QU'une majoration de la subvention annuelle de 2\$ par enfant faisant partie d'un organisme du groupe B est justifiée compte tenu des coûts grandissants des activités de sports, de loisirs et de culture;

ATTENDU QUE selon une grille d'analyse comparative préparée par la Direction du loisir et de la vie communautaire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, la majoration de la subvention annuelle de 2\$ par enfant ferait passer la subvention annuelle globale de la municipalité aux organismes du groupe B de 83 639\$ à 94 305\$, soit une augmentation de près de 11 000\$;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne reconnaît l'importance et la contribution des organismes sportifs, culturels et communautaires dans l'épanouissement des jeunes de moins de 18 ans et des familles;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2014-02-18/01 de la commission des sports, loisirs et plein air afin de majorer de 2\$ par enfant le programme d'aide financière pour le soutien aux opérations des organismes du groupe B ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de

majorer de 2\$ par enfant le programme d'aide financière pour le soutien aux opérations des organismes du groupe B.

QUE la subvention annuelle pouvant représenter un montant de 10\$, 7\$ ou 5\$ par enfant selon le pointage obtenu lors de l'analyse de leur dossier soit majorée à 12\$, 9\$ ou 7\$ dès le versement de la subvention en 2014.

QUE la somme additionnelle de 11 000\$ soit prise à même le budget d'opération de la Direction du loisir et de la vie communautaire.

---

**CE-2014-425-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 985 397,96\$ préparée le 27 mars 2014.

---

**CE-2014-426-DEC      NOMINATION / TECHNICIEN EN ARBORICULTURE EN FORESTERIE URBAINE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de technicien en arboriculture et foresterie urbaine à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Louis-Olivier Cardinal au poste de technicien en arboriculture et foresterie urbaine à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 3 avril 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2014-427-DEC      SOUMISSION / AGENCE DE SÉCURITÉ POUR LA FOURRIÈRE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour une agence de sécurité pour la fourrière municipale pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA14-10003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 février 2014 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 mars 2014 à 11 h 10, à savoir :

Neptune Security Services inc.	61 348,64\$ t.t.c.
Agence Maxi Sécurité et Protection inc.	64 031,88\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Neptune Security Services inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 mars 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 28 mars 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la société **NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.**, datée du 12 mars 2014, pour une agence de sécurité pour la fourrière municipale, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2)

options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 53 358,24\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0134 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-428-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
SERVICE DE CONTRÔLE DE L'AGRILE DU FRÊNE  
AVEC L'INSECTICIDE TREE-AZIN**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire procèdera au traitement de trois cents (300) frênes avec l'insecticide Tree-Azin, et ce, suite au plan d'action dans la lutte à l'agrile du frêne

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services de contrôle de l'agrile du frêne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **le service de contrôle de l'agrile du frêne sur trois cents (300) arbres municipaux avec l'insecticide Tree-Azin** ».

Que les paiements soient faits à même le surplus réservé environnement.

---

**CE-2014-429-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES / CONTRAT D'UN  
(1) AN OU TROIS (3) ANS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de produits chimiques à l'usage de l'usine de filtration de La Plaine, du réacteur biologique séquentiel et de la station d'épuration de La Plaine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **L'achat de produits chimiques pour un contrat d'un (1) an ou de trois (3) ans** ».

---

**CE-2014-430-REC      SOUMISSION / COLLECTE DES RÉSIDUS  
DOMESTIQUES DANGEREUX / CONTRAT DE TROIS  
(3) ANS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte des résidus domestiques dangereux pour un contrat de trois (3) ans (SA14-9021) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 février 2014 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 mars 2014 à 11 h 03, à savoir :

ChemTech Environnement inc.	259 111,98\$ t.t.c.
C.R.I. Environnement inc.	265 366,30\$ t.t.c.
Corporation Newalta	441 152,32\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société ChemTech Environnement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 mars 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 308 075,80\$ (t.t.c.) en date du 29 janvier 2014 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 31 mars 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **CHEMTECH ENVIRONNEMENT INC.**, datée du 5 mars 2014, pour la collecte des résidus domestiques dangereux pour un contrat de trois (3) ans, le tout pour un montant total de 225 363,75\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0123 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-431-DEC DÉPLACEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES / CHEMIN SAINT-CHARLES / ENTRE LES RUES DES MIGRATEUR ET BERNARD-GAGNON / HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2010-510-REC acceptant de défrayer les coûts pour le déplacement des réseaux d'utilités publiques sur le chemin Saint-Charles, entre les rues des Migrateurs et Bernard-Gagnon ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a accepté de rembourser aux compagnies d'utilités publiques le coût des travaux selon les estimations suivantes :

Hydro-Québec	117 390,00\$ (t.t.c.)
Vidéotron	57 866,21\$ (t.t.c.)
Bell Canada	168 778,90\$ (t.t.c.)
Telus	53 091,91\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE selon la résolution du comité exécutif numéro CE-2011-495-DEC, le remboursement pour les travaux avec la compagnie d'utilités publiques Telus a été révisé à la baisse, soit de 35 603,99\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE les travaux de déplacement des utilités publiques d'Hydro-Québec ont été réalisés et que le coût réel s'élève à 47 570,63\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise le remboursement à la société Hydro-Québec d'un montant de 41 374,76\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 400. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0134 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que la balance de la disponibilité du crédit budgétaire pour la société Hydro-Québec soit annulée.

---

**CE-2014-432-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR SUR LE POSTE DE POMPAGE DE LA RUE RODRIGUE / COURS DU RUISSEAU NOIR**

ATTENDU QUE les travaux d'installation de revêtement extérieur de la station de pompage de la rue Rodrigue doivent être réalisés afin de compléter les travaux du projet domiciliaire des cours du Ruisseau Noir ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les « **travaux de revêtement extérieur sur le poste de pompage de la rue Rodrigue** ».

---

**CE-2014-433-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS  
ET SURVEILLANCE / TRAVAUX D'INTERVENTIONS  
PONCTUELLES SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUTS /  
SAISON 2014**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne peut bénéficier à nouveau d'une subvention par les gouvernements du Québec et du Canada sur la redevance de la taxe d'accise, programme TECQ II, s'échelonnant de 2010 à 2013 avec extension en 2014 ;

ATTENDU QUE des travaux d'inspection télévisée sur le réseau d'égouts sont nécessaires afin de valider l'état des conduites avant l'exécution des travaux de réhabilitation ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieurs-conseils qui fera l'estimation préliminaire des coûts, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'interventions ponctuelles sur le réseau d'égouts ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les honoraires professionnels pour la préparation des plans, devis ainsi que la surveillance des travaux d'interventions ponctuelles sur le réseau d'égouts** » (référence : règlement d'emprunt 610 à venir).

---

**CE-2014-434-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
ACQUISITION DES COMPOSANTES DE JEU D'EAU /  
PARC MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-245-DEC mandatant la firme Enviroservices inc. pour la sélection et l'acquisition des composantes ainsi que pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour la construction du jeu d'eau du parc Marcel-De La Sablonnière ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels pour l'acquisition des composantes du jeu d'eau du parc Marcel-De La Sablonnière;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **l'acquisition des composantes du jeu d'eau du parc Marcel-De La Sablonnière** ».

---

**CE-2014-435-DEC      SOUMISSION / ACQUISITION D'UNE ROULOTTE  
ALIMENTAIRE ET DE SERVICE POUR LES LOISIRS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'une roulotte alimentaire et de service pour les loisirs (SA14-6038) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 février 2014 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 mars 2014 à 11 h 10, à savoir :

Les Remorques Megcass inc.	59 266,05\$ t.t.c.
Précisions Provençal inc.	66 196,86\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Les Remorques Megcass inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 mars 2014 de Mme

Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, TITRE, d'accepter la soumission de la société **LES REMORQUES MEGCASS INC.**, datée du 11 mars 2014, pour l'acquisition d'une roulotte alimentaire et de service pour les loisirs, le tout pour un montant de 51 546,90\$ (taxes en sus).

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à acquérir les équipements et accessoires pour la roulotte pour un montant total n'excédant pas 16 962,51\$ (taxes en sus).

le tout à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0133 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

---

**CE-2014-436-REC      DEMANDE D'APPUI / MARCHÉ DE NOËL 2014 /  
SUBVENTION 2014 / PATRIMOINE CANADA /  
ACTION ÉVÉNEMENTS**

ATTENDU la lettre de l'organisme Action Événements datée du 26 mars 2014 demandant l'appui de la Ville de Terrebonne dans le cadre d'une demande de subvention à Patrimoine canadien pour l'édition 2014 du Marché de Noël de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil d'appuyer la demande de subvention de l'organisme Action Événements auprès de Patrimoine canadien pour le Marché de Noël 2014.

---

**CE-2014-437-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h.

---

Vice-président

---

Assistant-secrétaire